

Russie

*Olga Murashko
Polina Shulbaeva
Johannes Rohr*

La Fédération de Russie abrite plus de 100 groupes ethniques. Parmi ces derniers, 41 sont légalement reconnus comme «autochtones, petits peuples du Nord, de Sibérie et d'Extrême-Orient», d'autres s'efforcent toujours d'obtenir ce statut. Ce statut est octroyé à un peuple composé de moins de 50 000 membres qui préserve son mode de vie traditionnel, vit dans certaines régions isolées de Russie et se considère lui-même comme une communauté ethnique distincte. Aucune définition n'intégrant pas la e prenant pas en compte la qualification numérique n'existe dans la législation russe+. Les petits peuples autochtones comptent approximativement 250 000 individus au total et composent ainsi moins de 0,2 % de la population russe. Ils habitent traditionnellement ils habitent d'énormes territoires s'étendant de la péninsule de Kola à l'Ouest au Détroit de Béring à l'est, ce qui représente environ les deux-tiers du territoire russe. Leurs territoires sont riches en ressources naturelles, comprenant du pétrole, du gaz, des minéraux et ils sont fortement touchés par les projets énergétiques de grande envergure comme la construction de pipeline ou les barrages hydroélectriques.

Les petits peuples autochtones sont protégés par l'article 69 de la Constitution russe et par trois lois-cadres fédérales¹ qui établissent des droits culturels, territoriaux et politiques des peuples autochtones et de leurs communautés. Cependant, la mise en œuvre de leurs buts et réglementations a été compliquée par les changements survenus dans la législation et les décisions du gouvernement concernant les ressources naturelles du Grand Nord.

L'organisation nationale parapluie - l'association russe des peuples numériquement faibles du Grand Nord, de Sibérie et d'Extrême orient (RAIPON), établie en 1990, représente aujourd'hui 41 peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient dont 40 sont officiellement reconnus et un en attente de l'être. La mission de RAIPON est de protéger leurs droits aux niveaux national et international.

La Russie n'a pas ratifié la Convention 169 de l'OIT et s'est abstenue lors du vote d'adoption à l'Assemblée générale de l'ONU de la Déclaration des droits des peuples autochtones.

En 2011, les problèmes les plus pressants auxquels ont été confrontés les peuples autochtones en Russie reposaient sur l'accès aux ressources naturelles et leur participation au processus de décision. Cette situation résulte d'un manque de :

- mise en œuvre de la loi relative aux Territoires d'Usage National Traditionnel (TTP) ;

¹ Les trois lois-cadre sont : 1) sur la garantie des droits des peuples autochtones numériquement faibles de la Fédération de Russie (1999) ; 2) sur les principes généraux d'organisation des communautés (obshinas) des peuples autochtones numériquement faibles du Grand Nord, de Sibérie et de l'Extrême orient de la Fédération de Russie ; et 3) sur les territoires d'usage naturel et traditionnel des peuples autochtones numériquement faibles du Grand Nord, de Sibérie et de l'Extrême orient de la Fédération de Russie (2001).

- de contrôle législatif relatif à l'accès aux territoires de pêche, de chasse, de récolte et d'élevage de rennes ;
- documentation sur l'autodéfinition des autochtones dans le but d'obtenir des droits spécifiques relatifs à l'utilisation et l'accès aux territoires ;
- protection du droit à une existence digne pour les peuples autochtones en cas de perte du mode de vie traditionnelle et de faible revenu ;
- instruments pour les peuples autochtones visant à contrôler l'utilisation commerciale de leurs terres ;
- instruments pour les peuples autochtones permettant de se représenter eux-mêmes dans les processus de décision relatifs au développement ;
- des processus adéquats pour évaluer les impacts des projets de développement sur l'environnement, les ressources naturelles, le développement social et économique des peuples autochtones.

Attentes non réalisées, demandes non satisfaites

Les peuples autochtones de Russie avaient de grandes attentes pour 2011. Dans le cadre du plan d'action 2009-2011 pour l'Implantation du concept de développement durable des petits peuples du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie², le gouvernement envisageait d'améliorer sa législation et de résoudre les problèmes précités avant la fin 2011. Certaines des améliorations législatives attendues sont les suivantes³ :

1. élaboration des documents réglementaires nécessaires pour établir les Territoires d'Usage National Traditionnel par les peuples autochtones, en application de la loi fédérale sur les TTPs ;
2. établissement de territoires modèles pour les TTPs ;
3. élaboration d'une relation stratégique (RS) entre les représentants des peuples autochtones et les entreprises industrielles agissant sur leurs territoires, ainsi que des règlements régissant la compensation des pertes subies par les peuples autochtones du fait des dommages infligés à leur milieu de vie traditionnelle et donc à leur mode de vie traditionnel
4. préparation de projets de loi visant à amender le Code forestier, le Code de la Terre et le Code de l'eau concernant l'accès par les peuples autochtones aux territoires nécessaires à leurs activités économiques traditionnelles et à leurs modes de vie, et ce sans aucun frais ;
5. élaboration d'un projet de loi fédérale garantissant l'accès prioritaire des peuples autochtones, de leurs communautés et des autres associations autochtones aux terrains de chasse, aux domaines de pêche et aux ressources en eau sur leur territoire ancestral.
6. élaboration de règlements relatifs aux documents certifiant la nationalité des peuples autochtones ;
7. élaboration de propositions concernant les modes de représentation des peuples autochtones dans les organes législatifs (représentatifs) des autorités publiques des provinces de la Fédération de Russie.

Les propositions législatives du Ministère du Développement régional (MINREG)⁴ sur la période 2009-2011 relatives aux cinq premiers points de la liste étaient incompatibles avec la législation

² Résolution du gouvernement de la Fédération de Russie datant du 28 août 2009. No 1245-p.p.

³ Résolution du gouvernement de la Fédération de Russie datant du 23 juin 2008. No. 895-p.p.

⁴ Le MINREG est le Ministère habilité à traiter des questions relatives aux peuples autochtones de Russie.

existante et par conséquent ont été rejetées par le gouvernement. Plus encore le MINREG a proposé des projets de loi qui dérogeaient aux droits garantis par la législation actuelle. Par exemple, en vertu d'un nouveau projet de loi sur les territoires d'usage national traditionnel qui remplacerait la loi de 2001, les TTPs perdraient leurs statuts de territoires spécialement protégés, ce qui signifie qu'ils perdraient la protection environnementale dont ils bénéficient. Cela contredit l'instruction du gouvernement fédéral russe du 14 avril 2009 (No. ДК-II-16-2033), qui prévoyait qu'une attention particulière soit accordée à la conservation du statut de territoires spécialement protégés au cours de l'élaboration de la nouvelle version de la loi.

En outre, le projet de loi sur les TTPs proposé empêche les petits peuples autochtones de mettre en oeuvre leurs initiatives dans l'établissement des TTPs et élimine la possibilité d'une gestion conjointe des TTPs. Les autorités provinciales et municipales vont perdre leur pouvoir d'établir des TTPs aux niveaux régional et local. La légitimité des TTPs déjà existants va, dans certaines régions, être compromise. Le MINREG a élaboré ce projet de loi au cours des 3 dernières années mais le projet n'a jamais été présenté à la Douma d'Etat. En pratique, cela conduit à empêcher toute mise en oeuvre de la Loi de 2001 sur les territoires d'usage national traditionnel. En 2011, aucune reconnaissance nationale des TTPs n'a été ainsi établie.

Quant aux projets de loi sur la pêche et la chasse, ces derniers permettent seulement aux peuples autochtones de pêcher et de chasser à des fins alimentaires, sans avoir le droit de vendre le surplus, alors que la vente du surplus a été pratiquée depuis ces 300 dernières années.

RAIPON a contribué à développer les projets de loi ci-dessus en proposant ses propres versions, mais elles ont été rejetées par le gouvernement.

Les travaux législatives concernant les points 2 et 4 ci-dessus ne sont pas encore réalisés. Les initiatives législatives concernant les points 6 et 7 n'ont pas été à ce jour mises en oeuvre.

En conséquence, en 2011, les plans du gouvernement pour les peuples autochtones de Russie n'ont pas été réalisés et les réformes législatives attendues régissant les droits des peuples autochtones n'ont jamais été matérialisées.

Le contrôle et l'évaluation des activités gouvernementales sont importantes dans le travail de RAIPON et ont été abordés lors d'un séminaire spécial en septembre 2011. Le conseil de coordination de RAIPON a demandé que le Président et le Chef du gouvernement expliquent les raisons de l'échec du gouvernement à réaliser les plans approuvés concernant les problématiques autochtones de 2009-2011, et a proposé d'inclure les représentants de RAIPON dans les groupes de travail pour la mise en oeuvre des plans 2012-2015.

Accès aux ressources et existence digne

Conformément à trois lois fédérales adoptées ou révisées depuis 2001 (le Code forestier⁵ de 2005, La loi sur la pêche et la conservation des ressources biologiques en eau⁶ de 2006, et la loi fédérale sur la chasse et la conservation des territoires de chasse, et les amendements aux règlements spécifiques de la FR de 2010⁷) toutes les forêts, les domaines de chasse et de pêche, y compris les territoires habités par les peuples autochtones, doivent être accordés aux entreprises commerciales sur la base de permis à long terme par appel d'offre. La durée du permis est généralement de 20 ans ou plus, ce qui signifie que même si le gouvernement prend des mesures pour mettre en oeuvre la loi sur les TTPs, beaucoup de territoires et de ressources nécessaires aux peuples autochtones sont déjà sous contrôle privé, protégés par des permis de longue durée.

Le Code de la Terre, le Code forestier et le Code de l'eau ne contiennent pas de normes pour limiter les appels d'offre et enchères sur les étendues de terres, de forêts, et d'eau des territoires sur

⁵ "Code forestier".

⁶ "Sur la pêche et la conservation des ressources biologiques en eau".

⁷ "Sur la chasse et la conservation des territoires de chasse et les amendements aux règlements spécifiques de la FR».

lesquels les peuples autochtones vivent et utilisent les ressources naturelles, ce qui contribue à réduire les terrains de chasse et de pâturage des peuples autochtones.

La loi, qui confère aux peuples autochtones le droit de chasser et de pêcher pour leur propre consommation sans aucune restriction et sans permis officiels, même sur les zones sous contrôle de détenteurs de permis commerciaux, est uniquement déclaratoire. Les inspecteurs exigent en effet un document confirmant que le chasseur ou le pêcheur appartient à un peuple autochtone. Hors, comme souligné précédemment, la loi établissant un tel certificat d'identification n'a pas encore été rédigée. D'autre part, la loi ne prévoit aucune obligation pour le détenteur du permis d'autoriser l'accès aux autochtones de leurs zones d'activité. Cette législation est source de conflits et de procès sans fin qui obligent les peuples autochtones à défendre leur droit à un mode de vie traditionnel.

Dans beaucoup de régions, les peuples autochtones établissent de petites entreprises communautaires locales appelées *obshchinas*⁸. Situées dans des petits villages autochtones reculés, ces entreprises constituent l'unique source d'emploi et de revenu. Depuis 2008 cependant, les *obshchinas* ont perdu leur accès aux zones de pêche, de chasse et de pâturage dans beaucoup de régions et, ainsi, leurs bases économiques de développement.

Amur

Le 31 août 2011, les permis de pêche des peuples autochtones permettant de pêcher sur la rivière Amour (Khabarovsk Kray) ont expiré. A l'époque, la saison de reproduction n'avait pas encore commencé - c'était une année de fraie tardive. Les poissons sont généralement connus pour être le principal aliment des Nanaïs et Ulchis. Les peuples autochtones se demandent pourquoi, en application de la nouvelle procédure d'allocation de quotas, ils sont contraints de prouver aux représentants de Moscou leur droit de pêcher dans les zones traditionnelles de résidence.

Apparemment, les peuples autochtones de Buryatia - Evenks et Soyons - ne connaîtrons pas le goût des premiers poissons cet été. Le négligeant ministre de l'agriculture et de l'alimentation est toujours en train d'attribuer des quotas de pêche pour 2011. En faisant ça, le ministre viole les droits des peuples autochtones à la nourriture traditionnelle et au mode de vie traditionnel. ... A présent ils examinent à nouveau la quantité de 70 kg de poissons autorisés par année et par habitant. Le ministère a officiellement déclaré qu'il pensait que 70 kg est une trop grande quantité, - rapporte Anna Naikanchina, membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

La compagnie pétrolière paye 1 700 dollars américains (50 000 roubles russes) pour 600 kilomètres de rivière contaminés par le pétrole.

L'Oblast de Tomsk est le territoire traditionnel des Selkups, Khanty, Evenks, Tchulymtsy et Keto⁹. Malheureusement, des dépôts extrêmement abondants de pétrole, de gaz et d'autres ressources naturelles peuvent être trouvés sur leurs territoires.

La compagnie OJSC Tomskneft VNK détient 24 licences pour la production de pétrole et de gaz, et produit jusqu'à 75 % de tout le pétrole de l'Oblast de Tomsk¹⁰. Le 6 février 2011, un

⁸ Obschina - "communauté". Les Obschinas sont apparues au début des années 1990 ; elles étaient supposées réaliser tant un rôle économique qu'un rôle en matière d'autonomie gouvernementale. Le statut des obschinas est déterminé par la loi fédérale «sur les principes généraux d'organisation des communautés (obshinas) des peuples autochtones numériquement faibles du Grand Nord, de la Sibérie et de l'Extrême orient de la Fédération de Russie».

⁹ Les peuples autochtones numériquement faible du Nord de l'Oblast de Tomsk sont les Selkups, les Khanty, les Evenks, les Tchulymtsy et les Keto. Ils sont environ 3 500 personnes. Ils vivent dans sept régions de l'Oblast : en Aleksandrovsky, Kargasoksky, Parabelsky, Kolpa- shevsky, Verkhneketsky, Chulymsky et Asinovsky. Ces régions sont des territoires traditionnels de résidence et de subsistance de ces peuples.

¹⁰ <http://www.tomskneft.ru/social-responsibility/social-policy/>

oléoduc détenu par OJSC Tomskneft VNK a cédé dans la région de Kargasoksky, au croisement de la rivière Yagyl-Yakh. Selon l'enquête technique menée par la compagnie, le déversement de pétrole s'élevait à 0,06 tonnes (60 kg) et la zone affectée était de 130 m². Au même moment, OJSC Tomskneft VNK annonçait qu'une série de mesures étaient prises pour localiser l'impact négatif de l'incident. Cependant, en avril 2011, les résidents du village de Novy Vasyugan situé à 300 km du lieu de la rupture reportaient que des poissons morts et des marées de pétrole pouvaient être vus à la surface de la rivière Vasyugan, affluente de la rivière Yagyl Yakh, durant la crue printanière.

C'est seulement lorsque les médias de masse commencèrent à rédiger des rapports sur la question qu'une action administrative fut menée contre OJSC Tomskneft VNK.

Selon le ministère de l'environnement, dont la position a été définie par une décision datée du 27 avril, OJSC Tomskneft VNK a été reconnue coupable d'une infraction administrative. La compagnie a été condamnée à payer 50 000 roubles (1 700 dollars américains).

Les peuples autochtones de la région de Kargasoksky ont été outrés par une amende si insignifiante et restent convaincus que le réel montant du déversement de pétrole est 10 fois voir 100 fois plus important :

Nous avons eu connaissance de l'accident dès l'hiver, - dit un résident de Kargaska, - mais le peuple n'avait aucune idée que la situation concernant le poisson serait aussi mauvaise que ça. La distance séparant le site de l'accident de l'estuaire d'Yagyl-Yakh est de 70 km ; tous les poissons sans exceptions sont morts ici et ils continueront de mourir parce qu'une part du sédiment du pétrole est sur la partie basse ou a pénétré dans le limon. 600 km le long de la rivière Vasyugan, même dans le cours inférieurs, les poissons ne sont pas comestibles - il n'y a que du gazole¹¹.

Au début de mai, la situation pourrait être justement considérée comme un désastre environnemental. La rivière Yagyl-Yakh sera contaminée pour les années à venir, et pendant ces années, il sera impossible de pêcher.

Les barrages hydroélectriques d'Evenkia réapparaissent

En novembre 2011, le Directeur général adjoint et l'Ingénieur en chef du «Lenhydroproject», une filiale de RusHydro, la plus grande compagnie hydraulique de Russie, annonçaient dans une déclaration adressée à la chaîne télévisée russe «Kultura» que «l'élaboration d'un projet de documentation sur la construction de la station hydroélectrique Evenki sur la rivière Tunguska est terminé. Le projet est actuellement soumis à approbation à différents niveaux». Cette déclaration a été une surprise pour beaucoup de ceux qui s'étaient fortement opposés au barrage. S'il est construit, l'usine d'énergie hydroélectrique Evenkia produira le plus grand lac artificiel du monde, couvrant 9 000 kilomètres carrés, privera jusqu'à 7 000 autochtones Evenks de leur mode de vie traditionnelle et submergera un million d'hectares de forêt vierge pratiquement intacte (voir également *Monde autochtone 2011*). Durant les audiences publiques de l'Assemblée législative du territoire Krasnoyarsk, qui a eu lieu en 2009, les experts et MPs ont condamné les plans de RusHydro et de Lenhydroproject de construire la plus large centrale hydroélectrique à des milliers de miles des consommateurs. En 2010, la compagnie RusHydro a mis en suspens ses projets visant à construire ce barrage (voir également *Monde autochtone 2011*). Suite à cela, le barrage a également disparu de la «Stratégie pour le développement socio-économique de 2020».

En décembre 2011 cependant, Sergei Voskresensky, directeur général de Lenhydroproject, répondant à une accusation lancée par «lPotina.net», a en partie retiré l'affirmation de l'ingénieur

¹¹ L'information a été reçue de peuples autochtones et de résident locaux de la région de Kargasoksky de l'Oblast de Tomsk, ainsi que des sites internet suivants : <http://www.tv2.tomsk.ru/catego-ry/tegi/razliv-nefti>; <http://www.pressoboz.ru>; <http://raipon.info/>.

en chef concernant l'exclusion du barrage Evenkia du schéma de planification et a admis que finalement, la décision de construire le barrage devrait être prise par les autorités étatiques, et non par la compagnie¹². La procédure de l'évaluation de l'impact sur l'environnement est tout de même en cours.

L'Etat, comme Rushydro, restent déterminés à accroître substantiellement l'hydroélectricité en Sibérie et dans l'Extrême-Orient russe. Selon un nouveau «schéma de planification territorial pour le territoire de Krasnoyarsk» dans le bassin de la rivière Yenisei, qui couvre la période allant jusqu'à 2030, le plan vise à construire sept nouvelles usines hydroélectriques. Si elles sont construites, environ 2,11 million d'hectares seront inondés. Cela entraînera la réinstallation de beaucoup d'autochtones Evenks et aura des impacts significatifs sur l'environnement. Parmi les lobbies les plus actifs en faveur des projets hydroélectriques Evenki se trouvaient les compagnies «Rusal» et «Rushydro». Un des principaux consommateurs potentiels de l'électricité générée en Evenki est la Chine. Les défenseurs de ce projet estiment que les barrages les plus prometteurs seront ceux situés en Evenki, en Turukhanskiy, en Osinovskaya, seront les barrages Igarka sur la rivière Yenisei, les barrages Podkamennotungusskaya et Ust-Podkamennotungusskaya sur la rivière Stony Tunguska (Podjamennagya Tunguska), et l'usine hydroélectrique Motyginskaya sur la rivière Angara.

S'adressant au sixième Congrès des députés du territoire Krasnoyarsk, le Président de l'Assemblée législative de la région, Alexander Uss, a déclaré «Pour des raisons très profondes, le peuple de Krasnoyarsk s'oppose à l'idée d'un développement économique à n'importe quel prix, sans considération des conséquences pour l'environnement et pour la santé humaine., et leur «non» à la construction de la station d'usine hydroélectrique a été la confirmation visible de cette position».

La participation au processus de prise de décision

La participation des peuples au processus de prise de décision est prévu par la loi «sur les garanties des droits des petits peuples autochtones»¹³ adoptée le 30 avril 1999, quoique les procédures de participation n'aient pas encore été élaborées (voir également *Monde autochtone 2011*).

Les études portant sur les territoires régis par les peuples autochtones confirment le fait qu'ils ont le plus souvent connaissance du développement industriel sur leurs territoires de vie traditionnelle après qu'un tel développement ait commencé ou lorsqu'un accident a eu lieu ; leurs protestations sont ignorées et leurs pertes ne sont pas compensées.

Selon les médias de masse et les organisations de peuples autochtones¹⁴, 213 personnes du village de Tyanya de la région de Olekminsky ont envoyé en décembre 2010 un message aux présidents et gouvernements de Russie et de Yakita, les appelant à protéger les territoires des peuples autochtones :

Dans le passé les projets industriels touchaient les périphéries de nos territoires et les chasseurs pouvaient trouver de nouveaux terrains de chasse, les troupeaux de rennes pouvaient trouver de nouveaux pâturages, et notre territoire et notre environnement restaient intacts, conservaient leur beauté naturelle. Aujourd'hui tout est différent. Le gazoduc conçu va envahir le coeur de notre terre, et cela au péril de notre existence. La corporation de gaz insiste sur une seconde option : cela va aider la compagnie à sauver

¹² <http://www.plotina.net/evges-yurkevich-otvet/>.

¹³ Titre russe : "O garantiakh prav korennykh, malochislennykh narodov Severa, Sibiri i Dal'nego Vostoka Rossiiskoi Federatsii".

¹⁴ *Monde autochtone*, Arctique, Vol 27 (2011), p 45.

*49 billion de roubles. Mais cet argent est-il plus important que toute une nation dont la culture, la langue et le mode de vie n'ont pas de prix?*¹⁵

En Russie, aucun instrument n'a été développé pour mettre en oeuvre le principe du consentement libre, préalable et donné en toute connaissance de cause concernant l'utilisation des terres traditionnellement occupées par les peuples autochtones, comme exigé par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007.

Le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels

En mars 2011, RAIPON et IWGIA ont conjointement soumis un rapport alternatif¹⁶ au Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (CODESC)¹⁷ qui porte sur la compatibilité du cinquième rapport périodique russe avec le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) lors de la 46e session (2-20 mai 2011). Ce rapport alternatif a suivi les rapports soumis lors des sessions précédentes en 1997¹⁸ et 2003¹⁹, ainsi que les rapports parallèles soumis à d'autres organes de traité des Nations Unies et aux mécanismes de protection des droits de l'Homme. Le rapport met en lumière les échecs de la Russie à respecter ses obligations relatives aux droits de l'Homme en application du PIDESC par rapport aux peuples autochtones du Nord dans de nombreux domaines. Cela inclut le droit à l'autodétermination, le droit à l'alimentation, à la subsistance et à la culture, ainsi que le droit à l'éducation et à la santé. Dans la plupart de ces domaines, de très minces progrès ont été constatés depuis la soumission du cinquième rapport alternatif, tandis que dans d'autres domaines la situation s'est sérieusement détériorée. Tout au long du dernier siècle, la Russie a poursuivi une politique de privatisation des forêts, territoires, eaux, et de beaucoup d'autres ressources. Les communautés autochtones sont privées des droits à la pêche et à la chasse, ou alors ces droits sont soumis à des procédures hautement bureaucratiques et coûteuses dans lesquelles ces communautés doivent souvent concurrencer les entités commerciales pour leurs propres terres traditionnelles et leurs ressources, comme illustré dans cet article.

Dans ce contexte, le Comité a exprimé son inquiétude et a demandé à la Russie de «chercher le consentement libre des communautés autochtones et de considérer prioritairement leurs besoins spéciaux avant d'octroyer des licences aux compagnies privées pour l'exercice d'activités économiques sur les territoires ancestraux occupés et utilisés par ces communautés»²⁰.

De plus, le Comité, reprenant les conclusions du rapport alternatif, a noté que même les intentions bien intentionnées telles que la politique-cadre pour le développement durable des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie ou le plan d'action pour la réalisation (voir précédemment) ont produit peu de résultats concrets. Il a appelé la Russie à intensifier ses efforts pour réaliser le plan et a abondé dans le sens des précédentes recommandations faites par le CODESC, CERD et autres Comité des droits humains dans le sens que, plus de dix ans après son adoption, la Russie devrait mettre en oeuvre la Loi fédérale sur les Territoires PPs, unique législation fédérale octroyant un régime de protection des territoires autochtones.

Notes et références

¹⁵ Yakut Association of Indigenous Peoples of the North.

¹⁶ Téléchargeable à partir de http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/IWGIA_RAIPON_RussianFederation_CESCR46.pdf.

¹⁷ UN document E/C.12/RUS/5.

¹⁸ <http://www.infoe.de/report.html>.

¹⁹ <http://www.infoe.de/report-2003.pdf>.

²⁰ Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels - Fédération de Russie. UN Document E/C.12/RUS/CO/5.

- 1 Les trois lois-cadre sont : 1) sur la garantie des droits des peuples autochtones numériquement faibles de la Fédération de Russie (1999) ; 2) sur les principes généraux d'organisation des communautés (obshinas) des peuples autochtones numériquement faibles du Grand Nord, de Sibérie et de l'Extrême orient de la Fédération de Russie ; et 3) sur les territoires d'usage naturel et traditionnel des peuples autochtones numériquement faibles du Grand Nord, de Sibérie et de l'Extrême orient de la Fédération de Russie (2001).
- 2 Résolution du gouvernement de la Fédération de Russie datant du 28 août 2009. No 1245-p.p.
- 3 Résolution du gouvernement de la Fédération de Russie datant du 23 juin 2008. No. 895-p.p.
- 4 Le MINREG est le Ministère habilité à traiter des questions relatives aux peuples autochtones de Russie..
- 5 “Code forestier”.
- 6 “Sur la pêche et la conservation des ressources biologiques en eau”.
- 7 “Sur la chasse et la conservation des territoires de chasse et les amendements aux règlements spécifiques de la FR».
- 8 Obschina - “communauté». Les Obschinas sont apparues au début des années 1990 ; elles étaient supposées réaliser tant un rôle économique qu'un rôle en matière d'autonomie gouvernementale. Le statut des obschinas est déterminé par la loi fédérale «sur les principes généraux d'organisation des communautés (obshinas) des peuples autochtones numériquement faibles du Grand Nord, de la Sibérie et de l'Extrême orient de la Fédération de Russie».
- 9 Les peuples autochtones numériquement faible du Nord de l'Oblast de Tomsk sont les Selkups, les Khanty, les Evenks, les Tchulymtsy et les Keto. Ils sont environ 3 500 personnes. Ils vivent dans sept régions de l'Oblast : en Aleksandrovsky, Kargasoksky, Parabelsky, Kolpashovsky, Verkhneketsky, Chulymsky et Asinovsky. Ces régions sont des territoires traditionnels de résidence et de subsistance de ces peuples.
- 10 <http://www.tomskneft.ru/social-responsibility/social-policy/>
- 11 L'information a été reçue de peuples autochtones et de résident locaux de la région de Kargasoksky de l'Oblast de Tomsk, ainsi que des sites internet suivants : <http://www.tv2.tomsk.ru/category/tegi/razliv-nefti>; <http://www.pressoboz.ru>; <http://raipon.info/>.
- 12 <http://www.plotina.net/evges-yurkevich-otvet/>
- 13 Titre russe : “O garantiakh prav korennykh, malochislennykh narodov Severa, Sibiri i Dal'nego Vostoka Rossiiskoi Federatsii”.
- 14 Monde autochtone, Arctique, Vol 27 (2011), p 45.
- 15 Yakut Association of Indigenous Peoples of the North.

16 Téléchargeable à partir de
http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/IWGIA_RAIPON_RussianFederation_CESCR46.pdf.

17 UN document E/C.12/RUS/5.

18 <http://www.infoe.de/report.html>.

19 <http://www.infoe.de/report-2003.pdf>.

20 Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels - Fédération de Russie. UN Document E/C.12/RUS/CO/5.

***Olga Murashko** est une anthropologue russe et un des co-fondateurs de IWGIA à Moscou. Elle travaille en tant que consultant auprès de l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON) et coordonne le travail de défense des droits de RAIPON.*

***Polina Shulbaeva** est la directrice du centre d'information juridique des peuples autochtones «Kogolika» (Swallow) dans l'Oblast de Tomsk.*

***Johannes Rohr** est un historien d'origine allemande qui a travaillé avec des organisations de peuples autochtones de Russie depuis 1995, en se concentrant sur leurs droits économiques, sociaux et culturels. Il a également travaillé pour FIAN, INFOE et IWGIA. Il travaille pour Wikimedia en Allemagne depuis 2011.*

*Source : IWGIA, The Indigenous World 2012
Traduction pour le GITPA par Zoé Boirin-Fargues*

